

## Taux des crédits aux entreprises – France • T4 2018

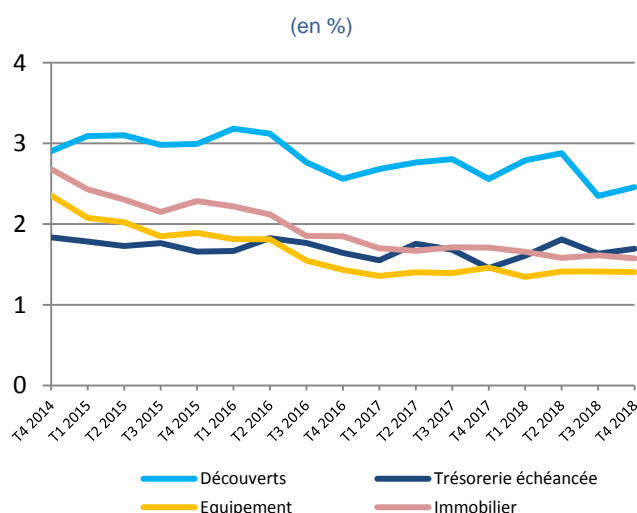
### Stabilité des taux moyens des crédits à l'équipement

Le taux moyen des crédits à l'équipement est stable par rapport au trimestre précédent, à 1,40 %. 50% des nouvelles lignes de crédits à l'équipement sont octroyées à moins de 1,21 %.

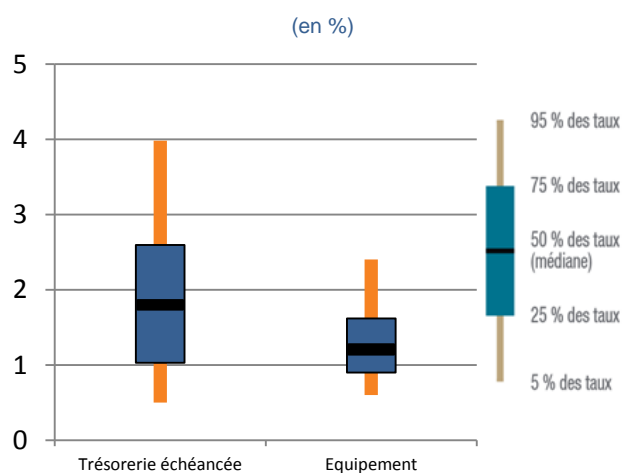
Le taux moyen des crédits de trésorerie échancés augmente légèrement (1,69 % après 1,63 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018), ainsi que le taux moyen des découverts utilisés (2,46 % après 2,35 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018).

Enfin le taux moyen des crédits immobiliers diminue légèrement au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, à 1,58 % après 1,61 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

#### Taux moyen des crédits par objet



#### Dispersion des taux



#### Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

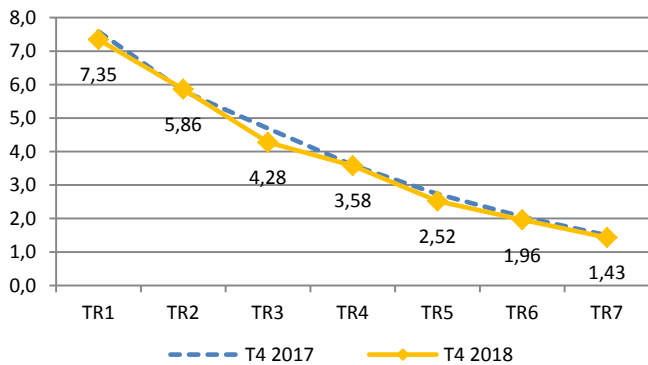
	TESE moyen (%)		Durée moyenne (en mois)	Part des prêts à taux fixe
	T4 2018	T3 2018	T4 2018	T4 2018
Découverts	2,46	2,35		
Trésorerie échancée	1,69	1,63	23	35
Équipement	1,40	1,41	111	81
Immobilier	1,58	1,61	176	84

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

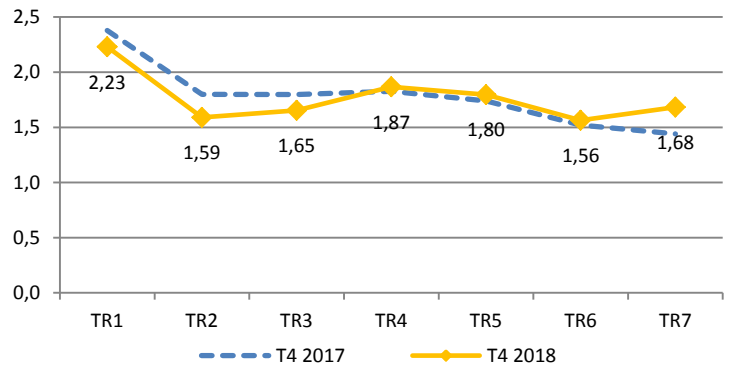


## Taux moyen par tranches de montant (%)

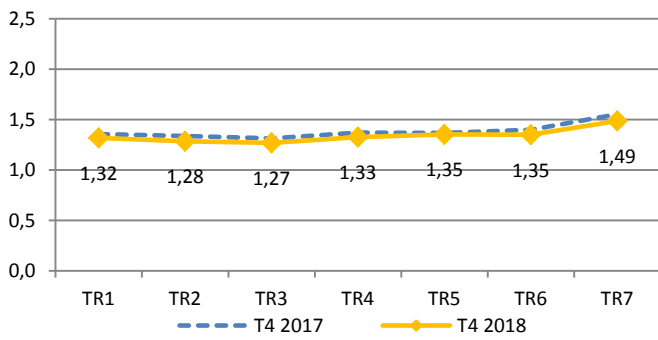
### a) Découverts



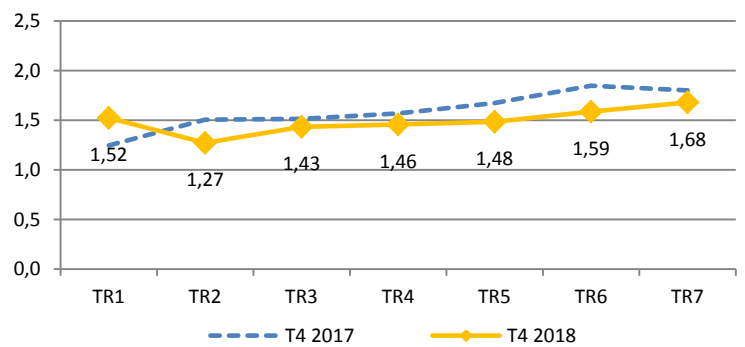
### b) Trésorerie échéancée



### c) Équipement

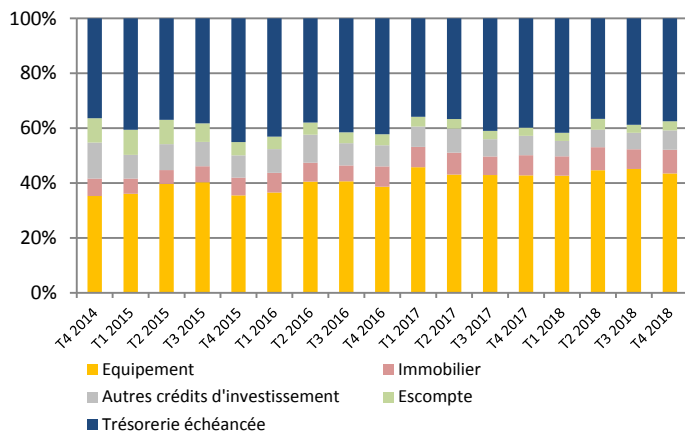


### d) Immobilier



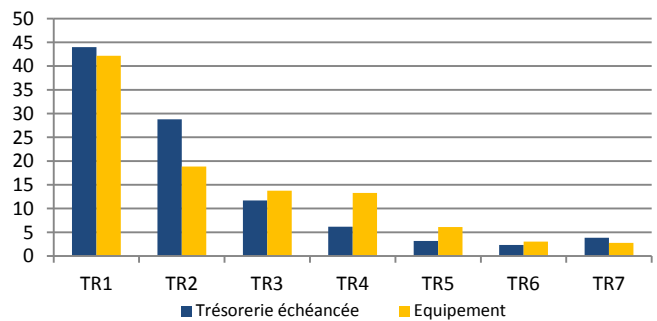
## Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



## Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

